

9.2 Les tendances du financement des organismes et des programmes publics

Au chapitre V, nous avons signalé que nous estimions préférable d'étudier les questions concernant le financement public de la radiodiffusion et de la production d'émissions séparément des questions concernant les niveaux de financement. Nous avons déjà fait des recommandations qui exigent une redistribution notable du financement actuel. Nous passons ici à la question du niveau de financement.

Le tableau 9.1 renferme des données, en dollars constants, sur les niveaux de financement des organismes culturels qui ont oeuvré dans le domaine de la radiodiffusion au cours des cinq dernières années. Durant cette période, les crédits de fonctionnement accordés à la Société Radio-Canada ont diminué de 14,8 p. 100 tandis que les dépenses en immobilisations qui lui étaient affectées ont baissé de 13,1 p. 100. Comme nous l'avons déjà précisé dans le présent rapport, ces réductions ont obligé Radio-Canada à surseoir à l'expansion de ses services et elles ont donné lieu à une importante diminution des budgets consacrés à la radiodiffusion régionale. Toutefois, au cours de cette même période, la canadianisation des réseaux de télévision de la Société s'est poursuivie grâce en partie à l'appui indirect qu'elle a pu obtenir du Fonds de développement de Téléfilm Canada.

Durant la période visée, les crédits alloués à l'Office national du film ont diminué de 8 p. 100, tandis que le budget du CRTC subissait une baisse de 1,7 p. 100. Par contre, le budget de Téléfilm Canada augmentait de 45,6 millions de dollars (en dollars constants) en 1984-1985 pour atteindre un sommet de 102,3 millions de dollars en 1987-1988 avant de retomber à 86,4 millions de dollars en 1988-1989, soit un niveau de financement supérieur de 89,4 p. 100 à celui d'il y a cinq ans. Comme on l'a dit au chapitre V, les budgets de l'ONF et de Téléfilm Canada seront augmentés dans les prochaines années à la suite de l'annonce faite le 3 mai 1988 par la ministre des Communications.

Bien que le Comité ne dispose d'aucune donnée précise sur les coûts inhérents à la DPA (manque à percevoir fiscal) pour la période à l'étude, ces coûts devraient diminuer en raison du niveau réduit de stimulants offerts aujourd'hui.